

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 26
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

DEL 2021_093

L'an deux mil vingt et un, le 12 du mois d'octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : Emilien DIDIER à Evelyne THIBAUT, Mikaël GUILLORIT à Christian BAUMGARTEN, Gaëlle HIPEAU à Patricia ROUXEL, Lysiane LECULLIER à Christine BOURDIER, Didier MAGNE à Michel NOIZET, Laurie ZAPATA à Patrick TROCHON, Céline GARNIER

Date de convocation : Le 6 octobre 2021

Date d'affichage : Le 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : Arlette LE BARS

Fait à Aigondigné,
Le 12 octobre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_093 : FINANCES

Objet : CONTRAT DE TELEPHONIE

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de revoir la téléphonie sur l'ensemble des sites de la commune et également d'équiper les agents qui en ont besoin en téléphone portable. Deux sociétés de service spécialisées dans la téléphonie ont proposé une prestation après avoir fait le point sur les besoins. Après étude, l'entreprise EDS services apporte la meilleure proposition.

Il s'agit notamment d'avoir :

- De sites interconnectés (les appels pourront être transférés de n'importe quelle mairie vers un autre site)
- Des lignes directes pour chaque service et des lignes différenciées et dédiées pour école, garderie, restaurant scolaire par exemple
- Une gestion grâce à un outil manager des absences sur chacune des lignes, des transferts d'appels.
- La création de lignes de portables et la fourniture de téléphone pour l'ensemble du personnel des services techniques et pour les référentes des sites scolaires.
- La VDSL sur l'ensemble des sites à l'exception de Thorigné

L'engagement est de 36 mois avec un forfait mensuel pour la location de matériel (283.93 € HT) et les abonnements téléphones et internet (1 007.30 € HT), et des abonnements portables avec location des téléphones (528,79 € HT).

En outre une maintenance annuelle est prévue (742.19 € HT).

Considérant que la nécessité d'offrir un service de qualité à l'utilisateur et de connecter les différents sites de la collectivité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

AIGONDIGNE

- Approuve la proposition de l'entreprise EDS Services pour un contrat de 36 mois comprenant téléphonie fixe et mobile, internet, fournitures du matériel et maintenance annuelle
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant.



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État